



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

www.autovision.fr

FACTURE
EXEMPLAIRE CLIENT

CENTRE DE CONTRÔLE

R.P.T.A.

1015 AVENUE MARYSE BASTIE

46000 CAHORS

Tél 05.65.20.82.83

Agrément S046F052

CLIENT

EARL SOULAYRES

PORT DE L'ANGLE

46140 PARNAC

N° Intracommunautaire

VÉHICULE CONTRÔLÉ

Marque PEUGEOT

Type N10PGTCT0082848

Type commercial BOXER

Immatriculation DF-719-BG

N° Série VF3YCTMFC12587582

Kilométrage 212718

N° FACTURE

43908

DATE

01/10/2024

CLIENT

0

DATE ÉCHÉANCE

01/10/2024

CODE	DÉSIGNATION	QTÉ	TAUX	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT H.T.
001B	Camping car / 4x4 / camion de - 3.5 t	1		70,55	70,55
	Remise		11,81		-8,33
	Montant forfaitaire collecté pour le compte et sur ordre de l'Organisme Technique Central (arrêté ministériel du 4 octobre 1991) modifié				0,28
	Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé. Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, toute facture non payée à l'échéance entraînera l'application d'un intérêt de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire légale de recouvrement de 40 €				

MODE DE PAIEMENT

Chèque sur place
ca 9485555

BASE

62,50

TAUX T.V.A.

20,00

T.V.A.

12,50

TOTAL H.T.

62,50€

TOTAL T.V.A.

12,50€

TOTAL T.T.C.

75,00€

R.P.T.A. - SARL au capital de 0€ - RCS 449429729N° TVA intracommunautaire 55



Pensons à
préserver notre
environnement

E.a.r.l. Soulayres - Compte Courant Pro n° 00152062451 (suite)

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Credit	✓
02.09	02.09	Virement Web Belkadi Latifa salaire aout salaire aout	517,63		☐
02.09	02.09	Ech Prêt 00000415460 Capital 02/09/24	290,10		☐
02.09	02.09	Ech Prêt 00000415460 Intérêts 02/09/24	0,48		☐
03.09	03.09	Virement SARL Thoman Soulayres Ref 23 420Soulayres Ref. 23 420		6 346,35	☐
03.09	05.09	Règlement Assu. Caae Prêt PROFESSION.09/24	47,38		☐
03.09	05.09	Règlement Assu. Cnp Prêt Profession. 09/24	22,96		☐
04.09	05.09	Prlv Intérêts débiteurs Période : 08/2024 TEG = 18,39%/facture N°2424800148298	0,43		☐
04.09	04.09	Chèque 9485550 <i>Salaire Adolante</i>	479,90		☐
05.09	05.09	Chèque 9485544 <i>Salaire Monafi</i>	80,00		☒
05.09	05.09	Chèque 9485545 <i>Salaire Taoufi Karim</i>	168,50		☒
05.09	05.09	Chèque 9485546 <i>Salaire Gassaus</i>	168,50		☒
05.09	05.09	Chèque 9485547 <i>Salaire Ennehang</i>	168,50		☒
05.09	05.09	Chèque 9485548 <i>Salaire Ahogaron</i>	168,50		☒
05.09	05.09	Chèque 9485549 <i>Salaire Ansalane</i>	479,90		☒
05.09	05.09	Prlv Groupama Gan Vie MS01GVI4AP6XC220E0010601 -2400008fRBF - Encaissement - Prime- 24000015P7j - 01/09/2024 -30/09/2024 - 4N010669780X MS01GVI4AP6XC220E0010601FR44ZZZ102911 Core	569,16		☐
05.09	05.09	Virement Web Mila Lemoule-sauvee salaire salaire aout	699,85		☒
05.09	05.09	Ech Prêt 00003036229 Intérêts 05/09/24	10,88		☐
05.09	05.09	Ech Prêt 00003036229 Capital 05/09/24	258,40		☐
06.09	06.09	Chèque 9485542 <i>C32</i>	111,36		☐
06.09	06.09	Chèque 9485551 <i>231 Bersegues Reunion Scabur</i>	228,00		☐
06.09	06.09	Virement Web Soulayres corinne salaire ao salaire aout	1 463,78		☐
07.09	07.09	Ech Prêt 00003439688 Intérêts 07/09/24	28,73		☐
07.09	07.09	Ech Prêt 00003439688 Capital 07/09/24	299,60		☐
10.09	11.09	Rem Chq 0281230		280,63	☐
11.09	11.09	Prlv Engie 300003333246-32000776533000PEG0397899 FR03RAP002381 Core	329,15		☐
12.09	12.09	Virement Web Soulayres Philippe	700,00		☐
13.09	13.09	Ech Prêt 00000291697 Capital 13/09/24	213,40		☐
13.09	13.09	Ech Prêt 00000291697 Intérêts 13/09/24	10,49		☐
15.09	25.09	Ech Prêt 00004068821 Int. Retard 15/09/24	0,10		☐
15.09	25.09	Ech Prêt 00004068821 Capital 15/09/24	62,88		☐
15.09	25.09	Ech Prêt 00004068821 Majo Retard 15/09/24	0,10		☐
15.09	15.09	Ech Prêt 00004068820 Capital 15/09/24	107,10		☐
15.09	15.09	Ech Prêt 00004068820 Intérêts 15/09/24	36,51		☐
15.09	15.09	Ech Prêt 00004068821 Capital 15/09/24	633,55		☐
15.09	15.09	Ech Prêt 00004068821 Intérêts 15/09/24	3,21		☐
15.09	15.09	Ech Prêt 00004109358 Intérêts 15/09/24	84,44		☐
15.09	15.09	Ech Prêt 00004109358 Capital 15/09/24	250,99		☐
15.09	15.09	Ech Prêt 00004109359 Capital 15/09/24	398,01		☐
15.09	15.09	Ech Prêt 00004109359 Intérêts 15/09/24	19,86		☐



E.a.r.l. Soulayres - Compte Courant Pro n° 00152062451 (suite)

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Debit	Credit	☐
16.09	16.09	Virement fact 2425023 Soulayres fact 2425023		2 057,25	☐
16.09	16.09	Prlv Bouygues Telecom Bouygues Teleco 06xxxxx076BT1150AEZNL45 FR35ZZZ418323 Core	8,99		☐
16.09	16.09	Virement Web soulayres mathieu soulayres mathieu	1 300,00		☐
17.09	17.09	Chèque 9485552 <i>rene de vignolle</i>	166,00		☒
19.09	19.09	Prlv Totalenergies Electricite et Gaz Prelevement TotalenergiesElectricite et Gaz France-reference client 114816206DEGP000107054 FR03ZZZ488157 Core	912,75		☐
20.09	20.09	Virement fact 2425027 Soulayres fact 2425027		1 930,65	☐
20.09	20.09	Carte X1432 Bouygues Web Paris 19/09	116,90		☐
20.09	20.09	Prlv Agco Finance SAS 88212400053001 882021272588240386791ATOFR88203477911001 FR05ZZZ401112Core	745,92		☐
23.09	23.09	Prlv Orange SA Votre abonnement fibre (facture:XXXXX4404G6) - PM0058016368 FR18ZZZ002305 Core	62,40		☐
24.09	24.09	Real Prêt Ver.pretrealisa 00004109359		2 624,98	☐
24.09	24.09	Real Prêt Ver.protrealisa 00004109358		13 124,47	☐
24.09	24.09	Prlv B2B Dgflp PASDSN16092024-082024-80415155300018 nn804151553DGFIP2018614628JIACQGBZFR46ZZZ005002 B2B	118,00		☐
27.09	27.09	Prlv MSA Midi-pyrenees Nord Dsn Août 2024MD15273W120038948 FR48ZZZ124761Core	1 324,23		☐
27.09	27.09	Prlv MSA Midi-pyrenees Nord Dsn Août 2024MD15273W120038948 FR48ZZZ124761Core	1 037,95		☐
29.09	29.09	Virement fact 2425029 Soulayres fact 2425029		3 428,75	☐
30.09	30.09	Virement RMS46 (relation Marchandise Serv 2409300000026		2 013,78	☐
30.09	01.10	Prlv Facture Crédit Agricole 2024-09 Facture N°2427400182547	66,63		☐
30.09	30.09	Prlv A G C du Lot 0024040536108490 FR08ZZZ299014 Core	754,56		☐
30.09	30.09	Prlv Orange SA Votre abonnement internet (facture: XXXXX1284G8) - P + + M0030579504 FR18ZZZ002305 Core	26,99		☐
30.09	30.09	Effets Domiciliés	3 630,82		☐
Total des opérations			21 238,61	34 127,86	
Nouveau solde créditeur au 30.09.2024				14 096,40	

Les sommes figurant sur le(s) compte(s) et/ou le(s) livret(s) suivant(s) sont protégées par la Garantie des Dépôts dans la limite du plafond défini par la loi (www.garantiedesdepots.fr) :

Compte Courant Pro n° 00152062451



Votre agence

Luzech
Place Du Canal
46140 Luzech
Tél : 05 65 30 06 82
Fax : 05 65 30 35 11

00812 FLRV001 00902

Votre conseiller

Laure Issoulie
Tél : 05 65 36 38 07

E.A.R.L. SOULAYRES
PORT DE L ANGLE
46140 PARNAC

Vos contacts

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

SYNTHESE

E.a.r.l. Soulayres
Compte Courant Pro n° 00152062451 + 14 096,40

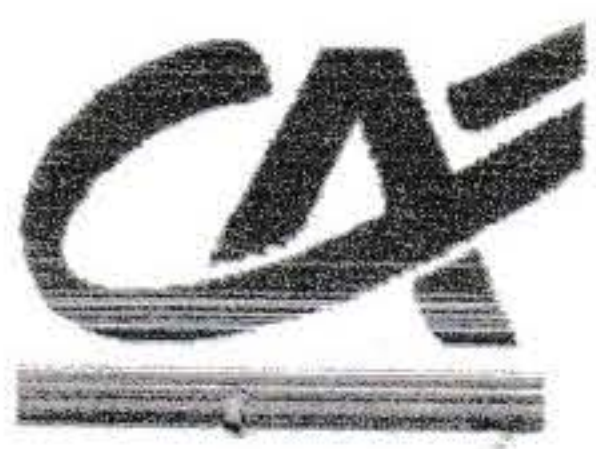
Vos informations

Bonjour, les notices d'information des contrats de garanties de votre carte bancaire évoluent au 01/01/2025. Elles seront disponibles, le 01/01/2025, sur le site de votre Caisse Régionale, via Ma Banque, en agence et sur le site ca-assistancesolutions.fr.

E.a.r.l. Soulayres - Compte Courant Pro n° 00152062451

IBAN : FR76 1120 6000 9000 1520 6245 186 BIC : AGRIFRPP812

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Crédit	☒
		Ancien solde créditeur au 31.08.2024		1 207,15	
31.08	03.09	Prlv Facture Crédit Agricole 2024-08 Facture N°2424400049036	99,49		☐
02.09	02.09	Virement fact 2425013 Soulayres fact 2425013		2 321,00	☐
02.09	02.09	Prlv Groupe Agrica Agrica Cpcea 07/2024 RUCP1000460840001RUCP1000460840001 FR37ZZZ002351Core	33,90		☐
02.09	02.09	Prlv Orange SA Votre abonnement internet (facture: XXXXX1284G0) - P + + M0030579504 FR18ZZZ002305 Core	26,99		☐
02.09	02.09	Prlv Orange SA Votre abonnement fixe: 05XXXXX834(facture: XXXXX8344G1) - P M0037840955 FR18ZZZ002305 Core	80,76		☐
02.09	02.09	Effets Domiciliés	253,30		☐
02.09	02.09	Virement Web Alatoun Amjed salaire aout salaire aout	1 359,70		☐



CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES

RELEVÉ D'EFFETS A PAYER en EUR n° 00000293
Date de règlement : 02.09.2024

(partie à conserver)

E.A.R.L. SOULAYRES
COMPTE COURANT EN EURO 00152062451



RELEVÉ n° 00000293
EFFET en EUR A
REJETER

Date de règlement :
02.09.2024

(partie à retourner à
l'agence
pour le 02.09.2024)

E.A.R.L. SOULAYRES
COMPTE COURANT EN EURO
00152062451

Nom du tireur	N° EFFET	* Réf tiré	Date Echéance	Montant en EUR	o	N° EFFET	Montant en EUR	Décision
VITIVISTA	15781328	0	31/08/2024	35,64	P	15781328	35,64	
LG SERVICES PL	15801036	1 770003411	31/08/2024	217,66	P	15801036	217,66	
Nombre d'effet(s)	2			Total	253,30	Date et signature		Total rejet :

* ACC : 1 = Effet accepté 2 = Billet à ordre 0 = Effet non accepté
° AVIS : P = payé R et S = rejeté

Motif rejet : 70 = tirage contesté 71
= reçu à tort déjà réglé 72 = code
acceptation erroné 73 = montant
contesté 74 = date d'échéance
contestée 90 = paiement partiel

2042142577M00001 00662

VULCO CAHORS PL

LG SERVICE P. LOURD
Chemin Belle Croix Z.A. de la Beyne
46000 CAHORS
Tél. 05 65 22 92 50 - Fax 05 17 47 50 77
E-Mail cahorspl@groupegarrigue.fr

EARL SOULAYRES
LE PORT DE L'ANGLE
46140 PARNAC

TVA Intra-com : FR15445256191 - Siret 44525619100013 - NAF

	Numéro	Date	Client
FACTURE <i>Etabli en Euro</i>	770003411	31/07/2024	579

Folio 1/1

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant HT	tva
BL No 94041942 du 03/07/2024 Agence : VULCO CAHORS PL Intervenant : Yannick PLANCHE Client Livré : SOULAYRES - LE PORT DE L'ANGLE 46140 - PARNAC Immatriculation : AN198XM Véhicule : MERCEDES No OR : 64776						
4	RECREUSAGE 2 PNEUS 1ESS MOTEUR ET PERMUT PERMUTATION DEPOSE/REPOSE (LOURD-EXT MALGRE, LE SOIN QUE NOUS AVONS APPORTE AU SERRAGE DE VOS ROUES, VEUILLEZ LE CONTROLER APRES 50 kms	22,15		22,15	88,60	1
2	RESCULTAGE PNEU MOT LOURD	45,64		45,64	91,28	1

Vos coordonnées bancaires :
CREDIT AGRICOLE NORD MIDI
11206 00090 00152062451 86

Frais facturation HT : 1,50

TVA	BASE TVA	Taux	MONTANT TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
1	181,38	20,00	36,28			
2				181,38	36,28	
3						217,66

Règlement : LCR Directe de 217,66 E au 31/08/2024

Indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de 40€ pour tout retard de paiement conformément à l'article 121-II de la loi N°2012-387 du 22 mars 2012.

Votre facture ligne fixe du 23.08.2024

67,30 € HT

total auprès d'Orange

67,30 € HT

intitulé	prix unitaire HT	quantité	durée/volume	montant HT*
■ abonnements, forfaits et options période du 20.08.2024 au 19.10.2024				
abonnements et	téléphone pro			67,30 €
forfaits		33,65	2	67,30

- 1) Si vous payez par prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé à la date indiquée en 1ère page. Si vous utilisez un autre mode de paiement, vous devez régler votre facture avant la date indiquée en première page
- 2) Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera également facturée et tout complément sur justification
- 3) Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé.
- 4) La désignation d'un tiers payeur vaut simple indication de paiement et n'exonère pas le client titulaire de l'abonnement de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.

* : La TVA est de 20,00 % sauf pour les prix mentionnés d'un code TVA.
En cas de facturation au prorata temporis des abonnements, forfaits et options, les quantités associées sont susceptibles d'être arrondies; cet arrondi pouvant entraîner une différence entre le montant HT affiché et le prix unitaire mensuel HT/quantité.



Votre facture internet du 21.08.2024

22,49 € HT

total auprès d'Orange

22,49 € HT

intitulé		prix unitaire HT	quantité	durée/volume	montant HT*
■ abonnements, forfaits et options période du 16.08.2024 au 15.09.2024					
abonnements et forfaits	Découverte	22,49	1		22,49
options internet	Option Anti-spam	0,00	1		0,00

- 1) Si vous payez par prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé à la date indiquée en 1ère page. Si vous utilisez un autre mode de paiement, vous devez régler votre facture avant la date indiquée en première page
- 2) Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera également facturée et tout complément sur justification
- 3) Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé.
- 4) La désignation d'un tiers payeur vaut simple indication de paiement et n'exonère pas le client titulaire de l'abonnement de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.



* : La TVA est de 20,00 % sauf pour les prix mentionnés d'un code TVA.
En cas de facturation au prorata temporis des abonnements, forfaits et options, les quantités associées sont susceptibles d'être arrondies; cet arrondi pouvant entraîner une différence entre le montant HT affiché et le prix unitaire mensuel HT/quantité.



SARL MAISON SIMONET

VENTE EMBALLAGES, PAPIERS, CARTONS..
Groupe PSBM - CIDEX 4405
M.I.N - Bât. L
47000 AGEN

http://www.psbm.fr

Siège Admin. : 122 ZA Robert Péré 47200 GAUJAC
N° Siret : 44474321500022
N.A.F. : 4676Z
N° intracommunautaire : FR89 444743215
Capital : 10 000,00 €
Téléphone : 05 53 96 43 12

IBAN : FR7617807008060332101947641
BIC : CCBPFRPPTLS

Facture

Suite aux difficultés d'acheminements du courrier par la Poste, Merci de bien vouloir privilégier le règlement par virement.

EARL SOULAYRES

1059 ROUTE DU PORT DE L ANGLE
46140 PARNAC

N° intracommunautaire :

NUMERO	DATE	COMPTE	REFERENCE
SIG039184	15/09/24	008090	

Page : 1

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Prix net	Montant HT	*
Livraison du 05/09/24 N° SIL234703						
330200060	BRET. 50 MY 260+60+60X450 transparente	200,00	0,0450	0,0450	9,00 €	1
340020005	SACS BICOLORES 5 KGS 33X48	200,00	0,1050	0,1050	21,00 €	1
190400010	TOUR POMME MARRON 21 X 155	1 500,00	0,0467	0,0467	70,00 €	1
190300284	FONDS BLANC & COULEUR 50X30 (500)	1 000,00	0,0300	0,0300	30,00 €	1
100200010	FEUILLARD 12 X 60 X 1500 M BLANC	1,00	28,5000	28,5000	28,50 €	1
Livraison du 11/09/24 N° SIL234866 LIGNAC						
160200071	ETIQ ADHE THERMIQUE 70X48	2 000,00	0,0170	0,0170	34,00 €	1
S800002002	FRAIS FIXE	1,00	1,8333	0,0000	0,00 €	1

Code	Base	Taux	Montant
1	192,50 €	20%	38,50 €
Total	192,50 €		38,50 €

Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
192,50 €	0% 0,00 €	231,00 €	0,00 €	231,00 €

En cas de litige, seul le Tribunal d'Agén sera compétent. Délai de paiement : Loi 2008-776 du 04/08/08 Art. L. 441-6 alinéa 8. Le non-respect des échéances donne lieu à des pénalités de retard qui sont exigibles sans rappel préalable de notre part selon la formule suivante plus une indemnité forfaitaire de 40 € :
[Sommes due X (taux intérêt de la BCE +10)] X nombre jours de retard)/360 = Pénalité

Les marchandises restent la propriété de notre société jusqu'au règlement définitif de celles-ci Loi 80.335 du 12.05.1980

Conditions de règlement : Païement anticipé = Escompte 0 %	231,00 € LCR non acceptée	Date limite de règlement 31/10/24 Adresse règlement : Loustière 47200 GAUJAC	A joindre au règlement Cpte : 008090 Fact : SIG039184
---	---------------------------	--	---

SOULAYRES
1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : **804 151 553 00018**
L'ANGLE APE : **0124Z**
46140 Parnac
Convention collective : **7024 - Convention collective nationale PA /CUMA**

EL ARBI AAZAROU
NIR : **1 97 10 99 350 744 64**
Emploi : **récolte**
Date d'entrée : **19/08/2024**
Palier : **Palier 2** Coefficient hiérarchique : **19**

BULLETIN DE SALAIRE
Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725333789423_BS_AAZAROU_19082024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mr EL ARBI AAZAROU
145 Rue Emile Zola
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,78	x	16,00	188,48
Nombre total d'heures			16,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	188,48	x	10,00	18,85
Rémunération totale brute				207,33
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Santé Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	207,33	x	5,50	11,40
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	207,33			2,24
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	207,33	x	0,40	0,83
Sécurité Sociale Plafonnée	207,33	x	6,90	14,31
Complémentaire T1	207,33			9,93
Formation	207,33			0,12
Total des cotisations et contributions obligatoires				38,83
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				168,50
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 168,50				

Montant net imposable : 168,50
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 168,50

- Cumul depuis le début du contrat :**
- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
 - de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
 - des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : . . / . . / . .

SOULAYRES
1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : 804 151 553 00018
L'ANGLE APE : 0124Z
46140 Parnac

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

ANAS GUASSOUS
NIR : 1 94 07 99 350 925 79
Emploi : récolte
Date d'entrée : 19/08/2024
Palier : Palier 2 Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE
Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725333960840_BS_GUASSOUS_19082024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mr ANAS GUASSOUS
Rue Emile Zola
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,78	x	16,00	188,48
Nombre total d'heures			16,00	
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
	188,48	x	10,00	18,85
Rémunération totale brute				207,33
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Santé Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	207,33	x	5,50	11,40
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	207,33			2,24
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	207,33	x	0,40	0,83
Sécurité Sociale Plafonnée	207,33	x	6,90	14,31
Complémentaire T1	207,33			9,93
Formation	207,33			0,12
Total des cotisations et contributions obligatoires				38,83
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				168,50
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 168,50

Montant net imposable : 168,50

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 168,50

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..

SOULAYRES
1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : 804 151 553 00018
L'ANGLE APE : 0124Z
46140 Parnac
Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

KARIM MAAROUFI
Né(e) le : 05/07/1997
Emploi : récolte
Date d'entrée : 19/08/2024
Palier : Palier 2 Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE
Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725334193472_BS_MAAROUFI_19082024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.

Mr KARIM MAAROUFI
145 Rue Emile Zola
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Salaire de base				
Heures normales 1	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Nombre total d'heures	11,78	x	16,00	188,48
			15,00	
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Rémunération totale brute	188,48	x	10,00	18,85
				207,33
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Santé Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	207,33	x	5,50	11,40
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	207,33			2,24
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	207,33	x	0,40	0,83
Sécurité Sociale Plafonnée	207,33	x	6,90	14,31
Complémentaire T1	207,33			9,93
Formation	207,33			0,12
Total des cotisations et contributions obligatoires				38,83
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				168,50
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 168,50				
Montant net imposable : 168,50				
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00				
Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00				
Montant net à payer : 168,50				

- Cumul depuis le début du contrat :**
- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
 - de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
 - des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..

SOULAYRES

1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : 804 151 553 00018
L'ANGLE APE : 0124Z
46140 Parnac

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

KAMAL ENNEHARY

NIR : 1 98 03 99 350 701 43

Emploi : récolte

Date d'entrée : 19/08/2024

Palier : Palier 2

Coefficient hiérarchique : 19

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

BULLETIN DE SALAIRE

Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725333883697_BS_ENNEHARY_19082024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mr KAMAL ENNEHARY
145 Rue Emile Zola
46000 Cahors

Page 1/1

Salaire de base

Heures normales 1

Nombre total d'heures

Montant (€)

11,78

x

Nombre

16,00

Total (€)

188,48

Base de calcul (€)

188,48

x

Taux (%)

10,00

Total (€)

18,85

Base de calcul (€)

207,33

x

Taux (%)

5,50

Montant à retenir

11,40

207,33

2,24

207,33

x

0,40

0,83

207,33

x

6,90

14,31

207,33

9,93

207,33

0,12

38,83

0,00

168,50

Montant (€)

Nombre

Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 168,50

Montant net imposable : 168,50

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 168,50

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..

SOULAYRES

1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret: 804 151 553 00018
L'ANGLE APE: 0124Z
46140 Parnac

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

MILA LEMOULE SAUVÉE

NIR : 2 05 03 35 278 044 74

Emploi : récolte , conditionnement

Date d'entrée : 19/08/2024

Date de sortie : 31/08/2024

Palier : Palier 2

Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE

Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1724991188676_BS_LEMOULE SAUVÉE_19082024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de
paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mme MILA LEMOULE SAUVÉE
Boulevard Jeanne d'Arc
1 BLD
35000 Rennes

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et
durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base

Heures normales 1

Nombre total d'heures

Montant (€)

11,78

x

Nombre

70,00

Total (€)

824,60

Base de calcul (€)

824,60

x

Taux (%)

10,00

Total (€)

82,46

Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)

Rémunération totale brute

907,06

Cotisations et contributions sociales obligatoires

Santé

Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès

907,06

9,79

Retraite

Sécurité Sociale Déplafonnée

907,06

x

0,40

3,63

Sécurité Sociale Plafonnée

907,06

x

6,90

62,59

Complémentaire T1

907,06

43,45

Formation

907,06

0,54

CSG non imposable à l'IR

899,00

x

6,80

61,13

CSG imposable à l'IR

899,00

x

2,40

21,58

CRDS imposable à l'IR

899,00

x

0,50

4,50

Total des cotisations et contributions obligatoires

207,21

Exonérations et allègements de cotisations

Montant net social

0,00

Remboursements et déductions diverses

Montant (€)

Nombre

Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 699,85

Montant net imposable : 725,93

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,93 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 699,85

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,93 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement :

30/08/24

9485543

VIR

SOULAYRES

1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : 804 151 553 00018
L'ANGLE APE : 0124Z
46140 Parnac

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

ABDELJALIL ARSALANE

NIR : 1 69 01 99 380 072 94
Emploi : Ouvrier Agricole
Date d'entrée : 05/08/2024

Palier : Palier 3 Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE
Du 05/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725333544547_BS_ARSALANE_05082024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de payé sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.

Mr ABDELJALIL ARSALANE
Rue Pierre Bourthoumieux
243 APP 224 VALENTRE BAT E
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Salaire de base

	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,78	x	48,00	565,44
Nombre total d'heures			48,00	

	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	565,44	x	10,00	56,54
Rémunération totale brute				621,98

	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	621,98			6,72
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	621,98	x	0,40	2,49
Sécurité Sociale Plafonnée	621,98	x	6,90	42,92
Complémentaire T1	621,98			29,79
Formation	621,98			0,37
CSG non imposable à l'IR	616,45	x	6,80	41,92
CSG imposable à l'IR	616,45	x	2,40	14,79
CRDS imposable à l'IR	616,45	x	0,50	3,08
Total des cotisations et contributions obligatoires				142,08

Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				479,90

	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Remboursements et déductions diverses				
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 479,90				

Montant net imposable : 497,77
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 497,77 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 479,90

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 497,77 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : . . / . . / . .

SOULAYRES
1059 LIEU-DIT LE PORT DE
L'ANGLE
46140 Parnac

Siret : **804 151 553 00018**
APE : **0124Z**

Convention collective : **7024 - Convention collective nationale PA /CUMA**

MOULAY MUSTAFA MAAROUFI
NIR : **1 66 12 99 383 065 43**
Emploi : **récolte**
Date d'entrée : **19/08/2024**
Palier : **Palier 2**
Coefficient hiérarchique : **19**

BULLETIN DE SALAIRE
Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725334265632_BS_MAAROUFI_19082024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales) rubrique cotisations salariales.

Mr MOULAY MUSTAFA MAAROUFI
150 Rue Clément Ader
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base
Heures normales 1

	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Nombre total d'heures	11,78	x	8,00	94,24

	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	94,24	x	10,00	9,42

	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Rémunération totale brute				103,66

Cotisations et contributions sociales obligatoires				
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	103,66			1,11

Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	103,66	x	0,40	0,41
Sécurité Sociale Plafonnée	103,66	x	6,90	7,15

Complémentaire T1	103,66			4,96
Formation	103,66			0,06

CSG non imposable à l'IR	102,73	x	6,80	6,99
CSG imposable à l'IR	102,73	x	2,40	2,47
CRDS imposable à l'IR	102,73	x	0,50	0,51

Total des cotisations et contributions obligatoires				23,66
Exonérations et allègements de cotisations				0,00

Montant net social				80,00
Remboursements et déductions diverses				0,00

Montant (€)	Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 80,00		

Montant net imposable : 82,98
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 82,98 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 80,00

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 82,98 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..

SOULAYRES
1059 LIEU-DIT LE PORT DE
L'ANGLE
46140 Parnac

Siret : **804 151 553 00018**
APE : **0124Z**

Convention collective : **7024 - Convention collective nationale PA /CUMA**

BULLETIN DE SALAIRE
Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725333687582_BS_EL ADDOULI_19082024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de payé sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.

ABDELILAH EL ADDOULI
Né(e) le : 01/12/1972
Emploi : **récolte**
Date d'entrée : **19/08/2024**
Palier : **Palier 2**
Coefficient hiérarchique : **19**

Mr ABDELILAH EL ADDOULI
TERRE ROUGE 46000 CAHORS
BAT D APP 144
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Salaire de base				
Heures normales 1	Montant (€)		Nombre	Total (€)
	11,78	x	48,00	565,44
Nombre total d'heures			48,00	
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
	565,44	x	10,00	56,54
Rémunération totale brute				621,98
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	621,98			6,72
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	621,98	x	0,40	2,49
Sécurité Sociale Plafonnée	621,98	x	6,90	42,92
Complémentaire T1	621,98			29,79
Formation	621,98			0,37
CSG non imposable à l'IR	616,45	x	6,80	41,92
CSG imposable à l'IR	616,45	x	2,40	14,79
CRDS imposable à l'IR	616,45	x	0,50	3,08
Total des cotisations et contributions obligatoires				142,08
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				479,90
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 479,90				
Montant net imposable : 497,77				
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00				
Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00				
Montant net à payer : 479,90				

- Cumul depuis le début du contrat :**
- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
 - de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
 - des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..



CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES

RELEVÉ D'EFFETS A PAYER en EUR n° 00000296
Date de règlement : 31.10.2024

(partie à conserver)

E.A.R.L. SOULAYRES
COMPTE COURANT EN EURO 00152062451

✂ **RELEVÉ n° 00000296**
EFFET en EUR A
REJETER
Date de règlement :
31.10.2024

(partie à retourner à
l'agence
pour le 31.10.2024)

E.A.R.L. SOULAYRES
COMPTE COURANT EN EURO
00152062451

Nom du tireur	N° EFFET	* Réf tiré	Date Echéance	Montant en EUR	o	N° EFFET	Montant en EUR	Décision
MAISON SIMONET	16008839	1 0000008090	31/10/2024	442,36	P	16008839	442,36	

Nombre d'effet(s) 1

Total 442,36

Date et signature Total rejet :

* ACC : 1 = Effet accepté 2 = Billet à ordre 0 = Effet non accepté
° AVIS : P = payé R et S = rejeté

Motif rejet : 70 = tirage contesté 71
= reçu à tort déjà réglé 72 = code
acceptation erroné 73 = montant
contesté 74 = date d'échéance
contestée 90 = paiement partiel



CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES

RELEVE D'EFFETS A PAYER en EUR n° 00000295
Date de règlement : 15.10.2024

(partie à conserver)

E.A.R.L. SOULAYRES
COMPTE COURANT EN EURO 00152062451



RELEVE n° 00000295

EFFET en EUR A

REJETER

**Date de règlement :
15.10.2024**

(partie à retourner à
l'agence
pour le 15.10.2024)

E.A.R.L. SOULAYRES
COMPTE COURANT EN EURO
00152062451

Nom du tireur	N° EFFET	* Réf tiré	Date Echéance	Montant en EUR	o	N° EFFET	Montant en EUR	Décision
SASU MAISON SUFOREM	15949539	1 0000008090	15/10/2024	3 227,80	P	15949539	3 227,80	
Nombre d'effet(s) 1				Total	3 227,80	Date et signature		
						Total rejet :		

* ACC : 1 = Effet accepté 2 = Billet à ordre 0 = Effet non accepté
° AVIS : P = payé R et S = rejeté

Motif rejet : 70 = tirage contesté 71
= reçu à tort déjà réglé 72 = code
acceptation erroné 73 = montant
contesté 74 = date d'échéance
contestée 90 = paiement partiel

SAS MAISON SUFOREM

FABRICATION EMBALLAGES EN BOIS
Groupe PSBM
ZI du Rooy - 122 Rue Denis Papin
47300 VILLENEUVE SUR LOT

http://www.psbm.fr

Siège Admin. : 122 ZA Robert Péré 47200 GAUJAC
N° Siret : 79996561100020

N.A.F. : 1624Z

N° intracommunautaire : FR57 799965611

Capital : 400 000,00 €

Téléphone : 05 53 36 21 77

IBAN : FR7617807008061542143984713
BIC : CCBPFRPPTLS

Suite aux difficultés d'acheminements du courrier par la Poste, Merci de bien vouloir privilégier le règlement par virement.

EARL SOULAYRES

1059 ROUTE DU PORT DE L'ANGLE

46140 PARNAC

N° intracommunautaire :

Facture

NUMERO	DATE	COMPTE	REFERENCE
NSF13599	15/09/24	008090	

Page : 1

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Prix net	Montant HT	*
Livraison du 10/09/24 N° NSL21592						
592200050	PTX 50X30 23/26 DEROULE POMME	2 800,00	0,9600	0,9600	2 688,00 €	1
904000000	PAL 100X120 5 PL 5 SEMELLES	40,0000	8,5000	8,5000	340,00 €	1
904000000	PAL 100X120 5 PL 5 SEMELLES	-40,0000	8,5000	8,5000	-340,00 €	1
S800002002	FRAIS FIXE	1,0000	1,8300	1,8300	1,83 €	1

Code	Base	Taux	Montant
1	2 689,83 €	20%	537,97 €
Total	2 689,83 €		537,97 €

Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
2 689,83 €	0% 0,00 €	3 227,80 €	0,00 €	3 227,80 €

En cas de litige, seul le Tribunal d'Agen sera compétent. Délai de paiement : Loi 2008-776 du 04/08/08 Art. L. 441-6 alinéa 8. Le non-respect des échéances donne lieu à des pénalités de retard qui sont exigibles sans rappel préalable de notre part selon la formule suivante plus une indemnité forfaitaire de 40 € :
[Sommes due X (taux intérêt de la BCE +10)] X nombre jours de retard / 360 = Pénalité

Les marchandises restent la propriété de notre société jusqu'au règlement définitif de celles-ci Loi 80.335 du 12.05.1980

Conditions de règlement : Paie ment anticipé = Escompte 0 %	3 227,80 € LCR non acceptée	Date limite de règlement 15/10/24 Adresse règlement : Loustière 47200 GAUJAC	A joindre au règlement Cpte : 008090 Fact : NSF13599
--	-----------------------------	--	--